



# Les Musées d'Aurillac

## *Protocole sanitaire pour l'accueil des groupes dans les musées à partir de septembre 2020*



### **Préalable**

La transmission du virus s'effectuant par projection de gouttelettes, par aérosols et par contact physique, principalement par les mains et via des objets contaminés, en l'absence à ce jour de vaccin et de traitement spécifique, seul le respect des mesures préventives lors de l'accueil des groupes dans les musées permet de limiter les risques d'infection.

Ainsi, afin d'allier sécurité sanitaire des personnes et bon déroulement des animations, il est indispensable que les dispositions du présent protocole soient respectées par tous.

Par ailleurs, pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, le rôle de chacun est essentiel. Les établissements associatifs ou scolaires s'engagent à annuler la visite si l'un des participants présentait de la fièvre ou les symptômes de la maladie. Cette visite sera alors reportée ou annulée le cas échéant. Si l'un des participants a été reconnu positif ou identifié comme contact au sein d'une classe ou d'un groupe associatif, les établissements s'engagent à respecter les recommandations ministérielles avant de revenir dans les musées.

Les personnels des musées doivent s'appliquer les mêmes règles.

Ce protocole pourra être modifié en cas d'évolution de l'épidémie.

### **1 – RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES GÉNÉRALES / LES GESTES BARRIÈRES**

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

- lavage approfondi des mains à l'eau ou au savon et lorsque cela n'est pas possible, friction au gel hydro-alcoolique
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- usage de mouchoirs et d'essuie mains à usage unique
- respect d'une distance minimale d'1 mètre entre les personnes, éviter les embrassades et saluer sans se serrer les mains
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans



## **2 – MESURES APPLIQUÉES DANS LES MUSÉES D'AURILLAC**

---

### **Port du masque**

---

**Port du masque obligatoire à partir de 11 ans** (en application du décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020)

Pour le Musée d'art et d'archéologie, les Écuries et la Sellerie, situés dans une zone publique déterminée « à risques », le port du masque est obligatoire depuis les entrées extérieures (place des Carmes, rue des Carmes et Jardin des Carmes) de même que dans tous les espaces intérieurs des bâtiments (atrium du Centre Pierre Mendès France, salles du musée, des Écuries et de la Sellerie).

Pour le Muséum des volcans, le port du masque est recommandé dès l'arrivée du groupe, en extérieur. Il est ensuite rendu obligatoire dans tous les espaces intérieurs du Muséum. Les publics doivent venir avec leur propre masque, les masques n'étant pas fournis par les musées.

---

### **Lavage des mains**

---

Le lavage des mains est obligatoire, que ce soit à l'eau et au savon (prioritairement) ou en utilisant une solution hydro-alcoolique disponible aux entrées des musées, des Écuries et de la Sellerie.

Nous comptons sur la vigilance des accompagnateurs/encadrants pour que cette mesure barrière soit respectée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans les musées. Les médiateurs des musées pourront également demander au public un nettoyage des mains avant la manipulation d'outils de médiation (exemple : fac-similés, fiches plastifiées...). A noter que tous les objets destinés à la manipulation seront préalablement désinfectés ou auront été isolés au minimum 24 h avant leur utilisation.

---

### **Jauge et gestion des groupes**

---

Toutes les visites, qu'elles soit libres ou accompagnées doivent faire l'objet d'une réservation. Pour les animations « grand public » et « avec accessibilité », la réservation est obligatoire au 04 71 45 46 10. Pour les visites scolaires, elle est obligatoire via le site internet des musées (rubrique public scolaire). Cette réservation est indispensable pour garantir le bon déroulement des visites et limiter le brassage des publics. Les musées s'engagent à ce qu'un groupe ne soit pas en contact avec un groupe appartenant à une autre structure, et ce, afin de protéger tous les publics.

### **Dans le cadre des visites accompagnées par un médiateur**

En visite guidée, les musées n'accueilleront pas plus d'un seul groupe issu d'une même structure par demi-journée et par musées ou salles d'expositions (un groupe le matin et un groupe l'après-midi). Les espaces visités seront aérés en amont et en aval de la visite (10 à 15 minutes minimum) et nettoyés (rampes d'escalier, casiers, vitrines, sanitaires, outils de médiation). Désinfection des locaux et du matériel seront scrupuleusement effectués entre chaque groupe.

Les groupes sont limités à 35 personnes (personnel encadrant compris) dans chaque musée. Au delà de 25 personnes, le groupe sera obligatoirement divisé et pris en charge par deux médiateurs dans des espaces distincts afin d'assurer les recommandations de distanciation physique, à savoir une distance d'au moins un mètre entre les personnes. Cette distance s'applique pour tous les publics exceptées les classes de maternelle.

Une rotation sera alors proposée entre les groupes afin d'assurer le contenu pédagogique. Cette configuration s'appliquera notamment en cas de visite associée à une pratique plastique ou scientifique.

Pour les ateliers de pratiques plastiques réalisés au Musée d'art et d'archéologie, il est impérativement demandé au public d'apporter sa propre blouse de protection.

### **Dans le cadre des visites libres**

En visite autonome, plusieurs groupes d'une même structure peuvent visiter librement les musées, la jauge maximale d'accueil étant de 75 personnes dans chacun des deux musées, 10 pour la Sellerie et 50 pour les Écuries.

La surveillance des salles sera systématiquement assurée par un agent des musées qui veillera aux respects des consignes sanitaires (gestes barrières, distanciation...), qui assurera la gestion du flux des personnes dans les espaces afin de respecter les jauges maximales du public par salle et qui veillera aux respects des œuvres.

## **3 – PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CAS DE COVID-19 CONFIRMÉ**

---

### **Avant la visite**

---

**Un participant ou un médiateur a été identifié comme un cas contact à risque de Covid-19 ou présente des symptômes avant la visite.**

- Annulation ou report de la visite (report possible de la visite après autorisation du responsable des structures accueillante et accueillie).

---

### **Pendant la visite**

---

**Un participant ou un médiateur présente des symptômes de Covid-19 pendant la visite**

- Les médiateurs peuvent suspendre la visite si un participant présente les symptômes de la maladie (fièvre, toux...) ou si lui-même ressent un de ces symptômes lors de la visite.

- Pour rappel, en cas de suspicion, la personne doit rester à domicile, éviter les contacts et contacter la plateforme en ligne Covid-19 qui décide de l'opportunité du dépistage.

---

## **Après la visite**

---

### **Un élève, un participant ou un médiateur a contracté la Covid-19 après la visite**

- Si un élève ou un participant a été diagnostiqué comme porteur de la COVID-19 durant les 7 jours suivant la visite au musée, la structure s'engage à prévenir le musée. De même que les musées préviendront les établissements si un médiateur est confirmé positif durant la période des 7 jours suivant la visite.

La directrice des musées élaborera la liste des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec l'élève/le participant malade et l'adressera à la Direction des Ressources Humaines de la collectivité qui l'analysera en lien avec l'ARS. Elle informera tous les personnels de situation dans l'attente de la décision et des instructions de l'ARS à suivre.